



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2026 - 032
Séance du 13 mars 2026

**Demande de Fonds Social Européen « Programme Régional de Réussite en Etudes Longues (PREEL)
Tremplin et Réussite » - 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2028**

Condition d'acquisition du vote :

Quorum =

moitié des membres en exercice présents ou représentés

Acquisition de la délibération =

majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres représentés : 5

Nombre de vote pour : 22

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

La demande de Fonds Social Européen « Programme Régional de Réussite en Etudes Longues (PREEL) Tremplin et Réussite » - 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2028, telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.

SERVICE CENTRAUX

9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr

**DEMANDE DE SUBVENTION DU FONDS SOCIAL EUROPEEN POUR LE
FINANCEMENT DU PROGRAMME REGIONAL DE REUSSITE EN ETUDES
LONGUES : 1^{er} septembre 2026 – 31 août 2028**

Conseil d'Administration du 13 mars 2026

La Région Hauts-de-France mène, en partenariat avec les Etablissements de l'Enseignement Supérieur régionaux, une politique active pour faciliter l'accès des lycéen.nes à l'enseignement supérieur, soutenir la réussite des étudiant.es et favoriser l'insertion professionnelle des diplômé.es.

Le Programme Régional de Réussite en Etudes Longues (PRREL), cofinancé par la Région Hauts-de-France et l'Europe (Fonds Social Européen), vise à permettre à des jeunes issus de familles modestes de réussir leurs études dans l'enseignement supérieur, dans le cadre d'un projet professionnel abouti.

Il s'adresse prioritairement aux étudiant.es inscrit.es en premier cycle universitaire, boursier.es sur critères sociaux et titulaires d'un baccalauréat professionnel, d'un baccalauréat technologique jusqu'à la mention bien en BUT ou d'un baccalauréat général jusqu'à la mention assez bien en Licence.

Ce programme propose aux étudiant.es un accompagnement méthodologique personnalisé, semestrialisé et progressif pour une entrée en master éclairée. Il propose également un appui stratégique dans l'élaboration de leur projet personnel d'études et/ou professionnel.

L'Université d'Artois porte depuis sa création une mission forte, la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Cette mission se traduit par une politique d'égalité des chances affirmée, un accompagnement renforcé des publics fragiles ainsi qu'une volonté de favoriser l'accès aux études longues. Le PRREL s'inscrit pleinement dans cette dynamique. Il est déployé à l'Université d'Artois selon 2 axes, le Diplôme Universitaire Tremplin et le PRREL Réussite. L'université souhaite reconduire le dispositif existant.

• **LE DIPLÔME UNIVERSITAIRE TREMPLIN :**

Le DU Tremplin est un dispositif de réorientation. Il vise principalement les étudiant.es inscrit.es en 1^{ère} année de licence et de BUT souhaitant se réorienter à l'issue du 1^{er} semestre. Il permet la consolidation des apprentissages transversaux, l'acquisition de la méthodologie de travail universitaire et un temps de réflexion sur le projet personnel et professionnel. Il permet également de renforcer les acquis fondamentaux et de découvrir d'autres métiers et les filières de formation associées.

Deux DU Tremplin sont déployés au cours du second semestre de l'année universitaire par les IUT de Béthune et de Lens. Ces DU Tremplin ont pour objectif de permettre aux étudiant.es de retrouver confiance et motivation, de définir/redéfinir un projet d'études et professionnel cohérent et réaliste, de confirmer ce projet sur le terrain par le biais de stages et de visites d'entreprises.

Les maquettes pédagogiques prévisionnelles des 2 DU sont établies sur un semestre avec une période d'enseignement de 12 semaines pour 240 h ETD suivies d'un stage en entreprise de 4 semaines.

- **LE PRREL RÉUSSITE :**

L'université d'Artois propose aux étudiant.es de licence un accompagnement méthodologique personnalisé, semestrialisé ainsi qu'un appui stratégique dans l'élaboration de leur projet personnel et/ou professionnel. Le PRREL Réussite vise à favoriser la réussite des étudiant.es de premier cycle universitaire en développant prioritairement le tutorat des primo entrant.es, par des étudiant.es avancé.es.

La mise en place des séances de tutorat par des étudiant.es de licence 3 et de master se fait sur la base de 15 heures de tutorat par semestre (au lieu de 25H précédemment) pour chaque bénéficiaire du dispositif. Les tuteur.rices peuvent valoriser leur engagement via le dispositif REE (Reconnaissance de l'Engagement Etudiant), par l'obtention d'un bonus et/ou d'une certification.

Chaque année, plus d'une centaine d'étudiant.es tutoré.es, accompagné.es par environ 35 tuteur.rices, bénéficient du PRREL Réussite, (2 à 5 bénéficiaires par tuteur.rice). Les tuteur.rices bénéficient d'un contrat avec une rémunération correspondant à 1,5 fois le SMIC horaire.

Budget prévisionnel pour le déploiement du PRREL entre le 1^{er} septembre 2026 et le 31 août 2028 :

Financement (en €)	Fonds propres (valorisation)	Fonds Social Européen	Coût total
Fonctionnement			
Equipement			
Personnel	106 338,08 €	156 181,50 €	262 519,58 €
TOTAL	106 338,08 €	156 181,50 €	262 519,58 €

Fonctionnement – sans objet	0
Equipement – sans objet	0
Personnel : implication d'enseignant.es pour dispenser les cours, de 35 tuteur.rices, de personnels BIATSS permanents (CETIP : 10%, Direction des Etudes : 20%), Portage politique (PR : 10%).	262 519,58 €

Le montant global du budget prévisionnel pour le déploiement du PRREL (2026-2028) est de 262 519,58 €, dont 156 181,50 € de subvention du Fonds Social Européen demandée et 106 338,08 € de fonds propres (valorisation).

La règle de répartition 60 % max - 40 % entre subvention du FSE et fonds propres (valorisation), imposée par la Région Hauts-de France, est respectée.

Services support : Direction des Etudes – CETIP ; Direction des Ressources Humaines